

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 6 mars 2015

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Jacques ROLLAND, Daniel DALLERY, Jean-Louis GREAU, Marie-Odile ROUSSELET, Sylvain BOUVIER, Corinne DRUHET, Gisèle PLAZA, Lucienne MARTIN, Patricia GUENEAU, Fabrice MONNERY, Rémy BARGE et Jean-Yves NOEL.

Etait excusée : Mara PHILIP

Procuration : Mara PHILIP à Gisèle PLAZA

Secrétaire : Patricia GUENEAU

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2014 est approuvé.

Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement – Budget 2015 M14 – M49

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2015.

Fourniture d'eau en gros à la Commune de SAINT-VULBAS – Surtaxe Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain pour l'année 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du montant de la surtaxe SMPIPA fixé à 0,1253 € / m³, à compter du 1er janvier 2015.

Acquisition Propriété MIQUET – Parcelle cadastrée A 729

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle sise en zone N, cadastrée section A n° 729, pour une contenance d'environ 2 500 m², lieu-dit «Grand Champ», propriété MIQUET, au prix de 5,00 € le m², honoraires non compris.

Acquisition Propriété MIQUET – Parcelles cadastrées B 371, 370 pour partie et 369

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles sises en zone UC, cadastrées section B n° 371, 370 pour partie et 369, pour une contenance d'environ 1 275 m², lieu-dit «Au Village», propriété MIQUET, au prix de 310 000,00 € honoraires non compris.

Acquisition Propriété ANDRE – Parcelles cadastrées B 345, 525, 526, 527, 528, 529 pour partie, 542 pour partie (maison d’habitation) et 536 pour partie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’acquérir les parcelles sises en zone UB et UC, cadastrées section B n° 345, B n° 525, B n° 526, B n° 527, B n° 528, B n° 529 pour partie, B n° 542 pour partie (maison d’habitation) et B n° 536 pour partie, pour une contenance d’environ 4 919 m², lieu-dit « Le Bourg », propriété ANDRE, au prix de 420 000,00 € honoraires non compris.

Convention pour l’utilisation de l’établissement Ain’PULSE à des fins privées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Règlement intérieur – Centre aquatique Ain’PULSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, adopte le règlement intérieur et autorise Monsieur le Maire à le signer.

SAS SFIMO – Enquête publique du 10 mars 2015 au 11 avril 2015 inclus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

Autorisation d’Occupation Temporaire du domaine public (AOT) – Restaurant La Rotonde

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de remplacer la Délégation de Service Public par une Autorisation d’Occupation Temporaire du domaine public à compter du 1^{er} mai 2015 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Acquisition Propriété LITAIZE – Parcelles cadastrées B 328 et 331

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’acquérir les parcelles sises en zone UB et UC, cadastrées section B n° 328 et 331, pour une contenance d’environ 1 030 m², lieu-dit «Au Village», propriété Litaize, au prix de 135 000,00 €, honoraires non compris.

Attribution d’une subvention – Sports Boules

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, décide d’accorder à l’association Sports Boules de Saint-Vulbas, une avance de subvention sur l’année 2015 de 20 000,00 euros.

Questions diverses

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 9 mars 2015

Le Maire,

Marcel JACQUIN